



Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement PACA

(A l'attention de SCADE/UEE)

16, rue Zattara

CS 70248

13331 - Marseille cedex 3

VALBONNE, le 03 mars 2023

Monsieur le Directeur / Madame la Directrice

Conformément au chapitre IV du titre préliminaire du livre 1er de la partie réglementaire du code de l'urbanisme, je vous consulte dans le cadre de mon projet de démolition de locaux d'activité et requalification en bureaux, locaux d'activité, espaces de co-living et services annexes d'un site industriel existant au 2905 Rte des Dolines, 06560 Biot Sophia Antipolis afin de déterminer l'éligibilité à évaluation environnementale.

Je joins à cette saisine le formulaire renseigné pour un examen au cas par cas tel qu'il figure dans votre site internet :

<https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/pour-examen-au-cas-par-cas-d-un-projet-a14078.html>

Selon l'article R.104-32 du code de l'urbanisme, vous disposez de d'un délai de 35 jours à compter de la réception du formulaire complet pour prendre votre décision. L'absence de réponse de votre part au terme de ce délai vaut obligation de réaliser une étude d'impact.

Monsieur le Directeur/ Madame la Directrice veuillez agréer l'expression de ma parfaite considération.

Aline GOES

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Aline GOES".